Comment doit-on invoquer Allah ?

Écrit par Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine. Publié dans Du'a & Roquia Char'iya

Comment doit-on invoquer Allah ?

Sheikh Muhammad ibn Salih Al ‘Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), l'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui) a dit: « **Tout Serviteur sera exaucé à moins qu'il ne se montre pas impatient en disant: "J'ai invoqué, mais je n'ai pas été exaucé"** » [Sahih de Mouslim]...

Comment doit-on invoquer Allah ?
Sheikh Muhammad ibn Salih Al ‘Outhaymine

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 01 min : 48

Sheikh Muhammad Ibn Salih Al ‘Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde) a été interrogé sur la personne qui dit « insha Allah » dans ses invocations.

Il a répondu : « Il ne faut pas que celui qui invoque Allah - Qu’il soit glorifié - dise « insha Allah » (si Allah le veut) dans ses invocations. Qu’il soit plutôt ferme et donne de l’importance à son vœu car rien ne peut contraindre Allah - qu’Il soit exalté et glorifié -. Allah - qu’Il soit glorifié - dit : « **Invoquez-moi, Je vous répondrai**» [Sourate Ghafir - v60]

Allah a promis de répondre aux invocations. On n’a donc pas besoin dans ce cas de dire « inchallah ». Car Allah - qu’Il soit exalté et glorifié - s’Il accorde à Son serviteur son invocation, Il va soit répondre à son besoin, soit repousser de lui un mal, soit la lui préserver pour le Jour du Jugement.

Le prophète (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui) a dit : « **L’un de vous ne doit pas invoquer Allah en disant : O Allah, si tu veux pardonne moi, et si tu veux accorde moi Ta miséricorde. Il doit plutôt être ferme dans sa demande et donner de l’importance à son vœu, car rien ne peut contraindre Allah**». [Al Boukhari, n°6339, Mouslim n°2679]

Si quelqu’un pose la question : n’est-il pas rapporté d’après le prophète – qu’Allah prie sur lui et le salue - qu’il disait au malade : « (Qu’il n’y ait) pas de mal, que cela soit pour toi une purification (de tes péchés) si Allah le veut » (**lâbass tahour insha Allah**) ? [Al Boukhari, n°3616]

Nous disons : en effet, mais cela fait apparaître que ce propos ne fait pas partie du chapitre des invocations. Cela fait seulement partie du chapitre de l’information et de l’espérance.

Cela n’est pas une invocation. Car il fait partie du comportement lors des invocations d’être ferme dans sa demande.

Et Allah est plus savant.

[Fin des paroles du Sheikh]

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui) a dit: « **Lorsque l'un de vous invoque Allah, qu'il ne dise pas : " Seigneur! Pardonne-moi si Tu veux", mais qu'il soit plutôt résolu dans son invocation, et qu’il fasse des grandes demandes (comme le fait d’entrer au paradis ou d’être pardonné), car rien n’est au-delà du pouvoir d’Allah** ». (Sahih de Mouslim)

Et dans un autre récit :

D'après 'Abû Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui),
l'Envoyé d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit: « **Tout Serviteur sera exaucé à moins qu'il ne se montre pas impatient en disant: "J'ai invoqué, mais je n'ai pas été exaucé "** ». (Sahih de Mouslim)

Source : www.ibnothaimeen.com
Fatawa Al 'Aquida, p48-49 de Sheikh Muhammad ibn Salih Al 'Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde)
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**